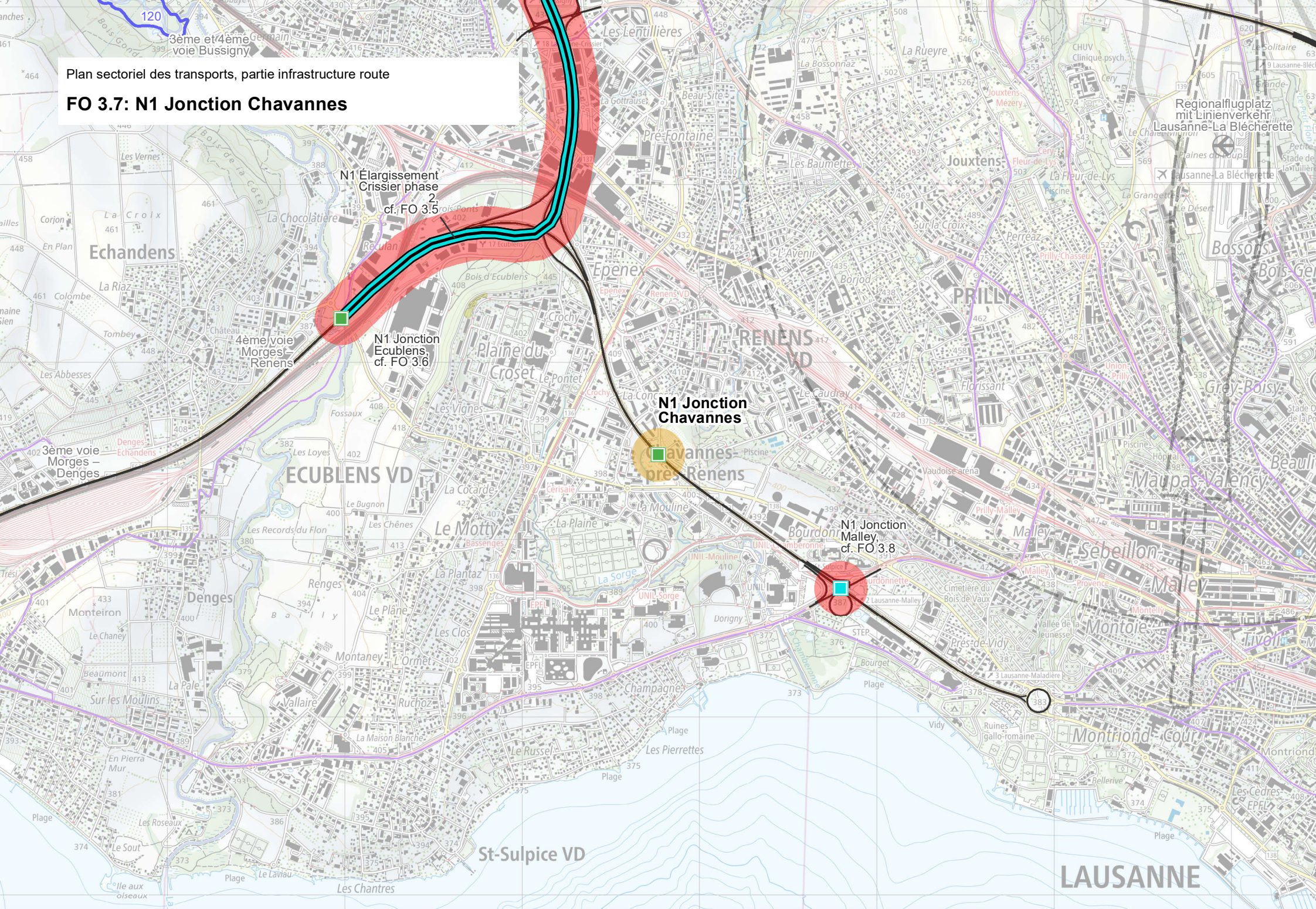


FO 3.7 N1 Jonction Chavannes

Informations générales • Canton : Vaud • Territoire d'action du Projet de territoire Suisse : Métropole Lémanique • Communes concernées : Bussigny, Crissier, Chavannes-près-Renens, Ecublens, Lausanne. • Autorité compétente : OFROU • Services concernés : services cantonaux et communaux, OFT, ARE • Autres partenaires : CFF, Agglomération Lausanne-Morges PALM,	Renvois : <i>Plan sectoriel des transports, Partie Infrastructure route, Adaptations et compléments 2025 : Partie conceptuelle, Chapitre 3.3 Construction ou extension de jonctions</i> Bases : <i>Message du 26 février 2014 relatif à l'arrêté fédéral concernant l'allocation des moyens financiers nécessaires pour la deuxième période du programme d'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales</i>
Projet Le projet N1 Jonction Chavannes comprend la réalisation d'une nouvelle jonction autoroutière. La jonction est un des éléments du dispositif de l'Office fédéral des routes (OFROU) destiné à supprimer le goulet d'étranglement autoroutier de Crissier.	
Fonction et justification, besoin d'agir Les jonctions autoroutières de Crissier et de Malley desservent seules l'ensemble de l'Ouest lausannois. Le secteur souffre actuellement d'une accessibilité difficile. Avec le développement prévu de l'agglomération Lausanne-Morges et l'accroissement du trafic sur l'autoroute, la situation va s'aggraver. Par la réalisation d'une jonction autoroutière supplémentaire il est possible d'améliorer l'accessibilité autoroutière et de diminuer le niveau de sollicitation des jonctions autoroutières existante à l'Ouest lausannois.	<i>OFROU, État de Vaud, Commune de Chavannes-près-Renens, Étude d'évolution de la jonction de Chavannes, 2023</i> <i>Le projet général approuvé le 4 mars 2016 par le conseil fédéral</i>
Solution Le projet prévoit une nouvelle jonction sur la N1 dans le secteur de l'ouest lausannois à Chavannes-près-Renens. Ce projet est coordonné avec les mesures d'agglomération lausannois.	
Impacts Le projet améliore l'accessibilité motorisé au secteur des zones d'activités d'Ecublens et de Chavannes-près-Renens. Le projet doit permettre de soulager les jonctions d'Ecublens et Malley. De plus le trafic est relocalisé du réseau routier local sur le réseau national, ce qui contribue à protéger le tissu urbain et améliore les conditions locales pour les TP et la sécurité pour la mobilité douce.	

FO 3.7: N1 Jonction Chavannes



Le projet entraîne une consommation foncière au détriment de l'agriculture. Le projet produit un impact négatif sur la qualité du paysage et peut morceler les secteurs d'habitation. La conception du projet prendra en compte à la fois la qualité du paysage et l'interconnexion des zones urbanisées et en minimisera les impacts négatifs.		
Démarche Le projet général de la jonction de Chavannes (et de Malley) est approuvé par le Conseil Fédéral. Le Canton et ses partenaires ont pris connaissance d'une étude préliminaire qui ouvre des nouvelles pistes quant à l'avenir de l'autoroute entre la jonction d'Ecublens et la Maladière. Des études seront lancées pour étudier sa faisabilité. L'analyse d'un éventuel abandon de la réalisation d'une nouvelle jonction à Chavannes-près-Renens se poursuit avec l'étude des mesures d'accompagnement nécessaires. Le projet doit être vérifié quant au besoin de coordination avec les projets du plan sectoriel Infrastructure rail ainsi que coordonnés dans le cadre de la planification lorsque cela est conforme au but. Cela concerne l'objet-SIS « 4e voie Lausanne-Renens ».		
Projet	Etat de la décision	Etat de la coordination
N1 Jonction Chavannes	arrêté	Coordination en cours
Inscriptions dans d'autres documents de planification Le projet de la jonction Chavannes est inscrit au plan directeur cantonal comme « Etat de coordination réglée » (mesure A22 Réseaux routiers). En outre le projet de la jonction Chavannes fait partie du projet d'agglomération Lausanne-Morges de 5^e génération comme mesure Infrastructures réseaux nationaux. Le projet est coordonné avec des mesures d'accompagnement de projet d'agglomération.		Indications : <i>Plan directeur du canton de Vaud, 4^{ème} adaptation</i> <i>PALM 2025, projet d'agglomération Lausanne-Morges de 5^e génération</i> <i>Stratégie et développement de l'Ouest lausannois – SDOL</i>